



La lettre municipale

Commune de BURLATS

N° 9 - Janvier—Février—Mars 2023

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi	8 h 30 -12 h 30	13 h 30 -17 h 30
----------------------	-----------------	------------------

Assistante sociale :

Uniquement sur rendez-vous au 05 63 73 02 11
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30

Site internet : <https://burlats.com/>

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document de planification obligatoire élaboré par le maire sur la base d'un diagnostic communal et d'informations transmises par la Préfecture.

Le plan communal de sauvegarde de Burlats est en cours d'actualisation sous la responsabilité de Jean Charles Deforêt, conseiller municipal délégué à la sécurité.

C'est pourquoi, vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres le questionnaire destiné à l'alimenter.

Votre réponse est très importante !

Les informations recueillies permettront de mieux assurer votre sécurité en cas de catastrophe naturelle (inondation, feu de forêt, etc...), en particulier si votre habitation se situe dans une zone à risque .

Si vous l'avez perdu, vous pouvez répondre à ce questionnaire en ligne en vous connectant sur le site internet de la mairie(<http://www.burlats.com>) rubrique : « Infos pratiques— Informations diverses »



LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, au mois de mars, le Conseil Municipal a voté le budget annuel de la commune.

Ce budget, élaboré dans une période contrainte et compliquée a été voté à l'unanimité.

Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition de la commune, malgré le contexte économique difficile pour les collectivités.

Les choses ne sont pas simples pour autant, la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie, et l'inflation de manière générale, pèsent sur notre section de fonctionnement et notre capacité à financer les investissements. Cependant, nous faisons des efforts significatifs d'économie pour maintenir des marges de manœuvre.

C'est l'occasion d'en appeler ici à la responsabilité et au civisme de tous les utilisateurs des bâtiments et structures publics pour être vigilant sur l'utilisation de l'éclairage, du chauffage et des fluides en général. Concernant les investissements, l'équipe municipale a souhaité, malgré ce contexte tendu, maintenir une politique volontariste pour toujours améliorer les conditions de vies et les conditions d'accueil dans notre commune. Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries, des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivrons en 2023 la même tendance que les années précédentes.

Arrivés à mi-mandat, nous ferons un point avec vous, lors de réunions publiques de quartier afin de vous présenter les réalisations des 3 dernières années et les projets pour les 3 suivantes. Nous pourrions ainsi répondre à vos questions et entendre vos propositions et suggestions. Une première rencontre avec les habitants des Sauvages en mars dernier a permis d'échanger ainsi de façon constructive.

Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir à Burlats la qualité de vie qui fait son attractivité.

Vous pourrez notamment découvrir dans ce magazine une rétrospective du 1^{er} trimestre et les nombreuses manifestations qui vous sont proposées pour les mois à venir.

Je vous souhaite à tous un beau printemps !

Serge SERIEYS
Le Maire,

Les élus sur le terrain le mardi 07 février 2023

Aux Salvages



Le Conseil Départemental du Tarn doit programmer pour 2024 la réfection de la voirie qui traverse le bourg des Salvages, du carrefour jusqu'à la salle de la Papeterie.

Profitant de cette opportunité, la municipalité réfléchit à une opération plus globale destinée à améliorer et sécuriser cet axe routier très fréquenté et son environnement ainsi qu'à favoriser le cheminement des piétons et des cyclistes.

Le Maire accompagné de quelques élus se sont donc déplacés sur site pour donner quelques directives à la technicienne du bureau d'études chargé de travailler sur le projet.

L'idée de réaménager le jardin du Temple pour en faire un square accueillant pour les familles a également été évoquée.



A Burlats

Le portail de la mairie, côté route, a été réouvert.

Un potelet en granit a été installé pour interdire l'accès des véhicules dans la cour.



VISITEUR DU SÉNATEUR

Le 7 mars dernier, Philippe Folliot est venu présenter aux élus de Burlats un compte rendu de son activité et en particulier le travail réalisé dans les commissions où il siège au Sénat.



TRI SELECTIF

Des solutions sont recherchées avec la Communauté de communes Sidobre Vals et plateaux, compétente en matière de gestion des ordures ménagères, pour améliorer la collecte à la suite des modifications du mode de tri.

Des containers jaunes seront rajoutés puisqu'ils recueillent désormais l'essentiel des déchets.

Aux Salvages, il faudra également sécuriser la collecte et donc déplacer certains containers pour ne pas mettre en danger les agents.



OPÉRATION « LIFTING » AU PAVILLON ADÉLAÏDE



Profitant de l'hiver, c'est avec talent et beaucoup d'huile de coude que nos employés municipaux ont entrepris un ravalement intérieur complet du bâtiment.

Les murs et plafonds ont été repris, l'escalier poncé et vernis, les sols et les vitrages nettoyés.

Le résultat est à la hauteur des efforts fournis et notre monument emblématique a retrouvé son lustre pour le plus grand plaisir des artistes et visiteurs qui vont se succéder durant la période estivale !



EXERCICE DU 8^{ème} RPIMA

Du 24 au 26 janvier, quelques centaines de marsouins parachutistes du 8^{ème} RPIMA ont manœuvré à pied entre le Causse et le territoire de la commune.

Cet exercice était en fait l'évaluation annuelle des savoirs faire techniques et tactiques opérationnels des groupes de combats (10 hommes) du régiment. Le manque de sommeil ainsi que les contraintes météo, particulièrement défavorables, les ont amenés dans une situation de fatigue très proche de la réalité les obligeant à beaucoup réfléchir notamment à chacun des tests organisés aux détours des chemins et des bois.

"Entraînement difficile, opérations réelles plus faciles".



BENNES DECHETS

Le printemps étant là, la municipalité a renouvelé l'installation des bennes dédiées à l'évacuation des **branchages et autres végétaux** dans différents secteurs de la commune.



DÉBROUSSAILLER VOTRE TERRAIN

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation.

Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions.

Débroussailler c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.



ENCOMBRANTS

Ramassage



des encombrants

La commune assure un ramassage des encombrants effectué par les agents du service technique tous les derniers mercredi de chaque mois.

Ce service concerne **uniquement les gros encombrants (armoire, canapé, matelas ..)**.

La municipalité n'effectue en aucun cas le débarras d'une maison entière (déménagement, vente). Le service offert est un appui ponctuel aux administrés de la commune.

Afin de cadrer ce service, nous vous joignons à cette lettre le règlement de la collecte des encombrants.

ATTENTION Seul les encombrants signalés au secrétariat de la mairie (05.63.35.07.83) seront ramassés par nos services. Merci de les sortir le mardi soir et la collecte s'effectue sur la journée du mercredi.

PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE
AUX SALVAGES
JEUDI 16 MARS 2023

Arrivée à mi mandat, l'équipe municipale souhaite faire un point avec les habitants de la commune sur les projets menés à terme depuis 2020 et présenter ceux à venir jusqu'à la fin du mandat.

C'est pourquoi elle a programmé des réunions publiques dans les différents secteurs de la commune.

Ces rencontres sont aussi l'occasion pour la population d'échanger avec les élus sur des questions très ponctuelles ou sur l'action municipale de façon plus générale et leur soumettre des propositions.



La première réunion s'est tenue aux Salvages où 80 personnes environ étaient présentes. M. le Maire a présenté les réalisations et les projets, diaporama à l'appui.

Il a ensuite laissé la parole à Jean Charles Deforêt, conseiller municipal délégué à la sécurité et au major Diaz commandant la communauté de brigades de Roquecourbe qui ont notamment expliqué aux personnes présentes la mise en place prochaine de la « participation citoyenne ».

Il s'agit d'un dispositif destiné à protéger les biens grâce à l'action conjointe des habitants, de la Mairie et de la Gendarmerie.

A l'issue de cette réunion constructive, où de nombreuses questions ont été posées, un verre de l'amitié offert par la municipalité a permis de continuer les échanges de façon moins formelle.



Lundi 19 juin

Réunion Publique
Secteur **BURLATS**

Octobre

Réunion Publique
Secteur **LAFONTASSE**



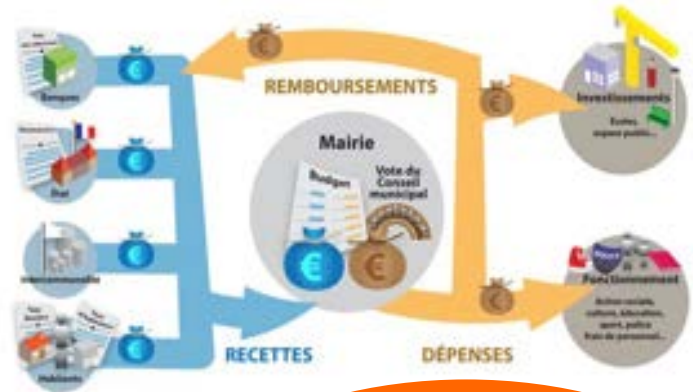
UNE ELABORATION BASEE AUTOUR DE 4 PRIORITES DE GESTION

Le 30 mars dernier, le budget primitif de Burlats pour l'année 2023 a été voté à l'unanimité par les 19 élus municipaux.

Ce budget permet de prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune au cours de l'année pour assurer la gestion courante des services de la collectivité (fonctionnement) et concrétiser des projets communaux visant à revitaliser nos noyaux villageois (investissement).



Structure du budget municipal



0% D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION DEPUIS 9 ANS

- ◆ **Foncier Bâti:** 13,40%
+ taux départemental 29,91 %
- ◆ **Foncier non bâti:** 84,62%
- ◆ **Taxe d'habitation sur les résidence secondaires:** 9,30 %

A NOTER

Alors même que nombre des communes voisines augmentent le coût de location des salles municipales ou les tarifs des services municipaux pour couvrir le coût des hausses d'énergie et matières premières, la municipalité fait le choix d'une gestion rigoureuse de ses coûts de fonctionnement sans répercuter ceux-ci sur ses administrés.

A NOTER

Malgré la volonté de la municipalité de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière sur le bâti, les ménages constateront malgré tout cette année une augmentation de 7 % imposée par l'Etat dans la loi de finances 2023 d'une revalorisation de la base locative calquée sur la hausse de l'indice des prix à la consommation.

STABILISATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR TENIR COMPTE DES EFFETS DE LA CRISE

- ◆ Repas Cantine : entre 0,80 € et 2 € par repas selon l'âge et le quotient fiscal de la famille
- ◆ Garderie du matin gratuite
- ◆ Centre de loisirs : entre 0,33 € et 1,50 € de l'heure selon le quotient CAF de la famille
- ◆ Location de salle : de 70 € à 400 € selon la taille et la périodicité

OPTIMISATION DE L'AUTOFINANCEMENT ET DU SOUTIEN FINANCIER DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Afin de financer de nouveaux équipements et amoindrir le coût de fonctionnement des équipements existants tout en s'engageant dans une politique environnementale durable (remplacement ampoules sodium par led, travaux d'isolation, dispositifs d'économie d'eau pour les espaces verts...), la commune part à la recherche de subventions et financements externes.

A NOTER

Malgré des dotations de l'Etat qui diminuent régulièrement depuis plusieurs années, la commune de Burlats parvient à faire des économies sur ses coûts de fonctionnement pour financer ses investissements par de l'autofinancement et par la recherche de subventionnement (couverture de 67% des dépenses)

A NOTER

En 2023, l'encours de la dette de Burlats s'élève à 1 248 5687 €, soit 578 €/habitant (moyenne nationale de 640 €) et un délai de désendettement maximal de 9 ans. Le seuil de désendettement étant fixé à 15 ans, les données de Burlats indiquent une bonne gestion financière de la commune permettant une politique d'investissement ambitieuse.

RECOURS A L'EMPRUNT LIMITE POUR UNE CAPACITE DE DÉSENDETTEMENT MAITRISEE

L'emprunt constitue une ressource indispensable pour le développement des communes. Il doit cependant être anticipé pour tenir compte de la capacité financière de la collectivité sur plusieurs années et être structuré pour ne pas en perdre la maîtrise. En 2022, la commune de Burlats a emprunté 900 000 € à un taux négocié de 0,53 % pour assurer la transition énergétique de ses bâtiments communaux (écoles, salles communales...) en anticipant le solde de 3 de ses emprunts dès 2023.

BUDGET COMMUNAL 2023

QUELQUES CHIFFRES CLES

FONCTIONNEMENT : 1 833 848,85 €

- ◆ Budget équilibré en dépenses et en recettes (+ 15% par rapport à 2022)

DEPENSES :

- ◆ 788 210 € : charges de personnel, soit 43% des dépenses totales
- ◆ 11 000 € : Subventions aux associations

RECETTES :

- ◆ 506 702 € : recettes de la fiscalité locale
- ◆ 346 768 € : Dotations de l'Etat ; Région...
- ◆ 123 300 € : Produits de services municipaux (facturation cantines loyers...)

INVESTISSEMENT : 1 240 929,56 €

- ◆ Budget équilibré en dépenses et en recettes

DEPENSES :

- ◆ 1 240 929,56 € : équilibre dépenses/recettes
- ◆ 587 500 € : rénovation bâtiments communaux (écoles, mairie, temple, église...)
- ◆ 138 865 € : travaux de voirie

RECETTES :

- ◆ 346 768 € : Dotations de l'Etat ; Région...
- ◆ 121 536 € : Produits de la Taxe d'Aménagement
- ◆ 374 172,30 € : Autofinancement (+ 43% par rapport à 2022)

DEPENSES : QUAND LA COMMUNE DEPENSE 100 €, OU VONT-ILS ?



Quelques exemples de grands projets 2023

- ◆ Rénovation thermique Ecole de Lafontasse (239 000 €)
- ◆ Trottoirs Labourdarie I et II (59 470 €)
- ◆ Jachère fleurie au Lezert (500 €)
- ◆ Rénovation toit de l'église Saint Pierre (11 764 €)
- ◆ Béton des allées du cimetière de Burlats (21 086 €)
- ◆ Trottoirs rue des Jardins (41 000 €)
- ◆ Voirie des chemins de l'Ort et de la Plaine (4 366 €)



RECETTES : QUAND LA COMMUNE REÇOIT 100 €, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Quelques exemples de recettes attendues en 2023

- ◆ Remboursement de la TVA (57 540 €)
- ◆ Taxe d'Aménagement (121 536 €)
- ◆ Subventions Etat, Région, Département (479 956 €)
- ◆ Produits des loyers (93 000 €)
- ◆ Vente véhicules d'occasion communaux (15 600 €)
- ◆ Facturation cantine, garderie, ALSH (57 919 €)
- ◆ Dotations de l'Etat (269 300 €)
- ◆ Participation de la Ville de Castres aux travaux de rénovation du Pont des Salvages (3 912 €)



Retour sur le repas des aînés 2023



C'est dans la plus grande convivialité que le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 8 janvier dernier.

Annulé à plusieurs reprises pour cause de COVID, il a réuni 133 participants, heureux de se retrouver après ces périodes difficiles. Eve et son équipe du restaurant l'Absinthe aux Salvages ont été très applaudis et félicités pour la qualité du repas, servi comme à l'accoutumée par les élus.

L'après-midi s'est poursuivi en musique à la grande satisfaction des danseurs toujours prêts à se dégourdir les jambes ! C'est la pétillante FANNY FUN ET FLEURIE qui a animé ce moment festif avec chansons et accordéon. De bon gré, quelques aînés se sont prêtés au jeu et sont montés sur scène pour divertir la salle.

Un bon dimanche pour tous ceux qui étaient présents et qui ont témoigné leur satisfaction à l'équipe municipale.



INSCRIPTIONS ÉCOLES

Il est déjà temps de préparer la rentrée scolaire 2023/2024, c'est pourquoi, nous vous communiquons ci-dessous les démarches à effectuer si votre enfant a atteint l'âge d'être scolarisé, soit à partir de 3 ans, ou si vous avez emménagé dernièrement sur notre commune. Les formalités sont les mêmes pour nos deux écoles à savoir :

- ◆ **Pré-inscription en Mairie** : merci de vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile récent
- ◆ **Inscription à l'école** : sur rendez-vous avec la directrice par téléphone merci de fournir votre livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et le certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés. *(et toutes décisions de justice en cas de gardes séparées)*

Les écoles accueillent les enfants :

Ecole des Vignals de la toute petite section de maternelle aux CM1 *(les CM2 sont transportés gratuitement de l'école des Vignals à l'école de Lafontasse)*

Ecole de Lafontasse de la toute petite section de maternelle aux CM2

Informations et renseignements :

Ecole des Vignals : 05.63.35.17.78

Ecole de Lafontasse : 05.63.35.81.20



Les loulous de l'Orangerie

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Accueil de Loisirs sera ouvert :

- ⇒ au mois de juillet : **du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023**
 - ⇒ au mois d'Aout durant la dernière des vacances **soit du lundi 28 aout au 1er septembre 2023**
- En espérant vous y retrouver nombreux**



L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) accueille les enfants le mercredi et la première semaine des vacances scolaire à l'exception des vacances de Noël.

Depuis le début de l'année, les effectifs sont en augmentation avec 29 enfants inscrits les mercredis.

L'ALSH met en place des activités en lien avec le PEDT (Projet Educatif De Territoire) pour le bonheur des enfants :

- ⇒ Découverte de Missègle
- ⇒ Activités manuelles et sportives
- ⇒ Inter génération (Loto, goûter...)
- ⇒ Sortie au gaming bar (jeux vidéo)
- ⇒ Promenade (land art, hôtel à insecte, herbier)
- ⇒ Cuisine pour confectionner un repas ou un goûter



L'accueil se fait le mercredi à la salle de l'Orangerie et les jours de vacances scolaires à l'école des Vignals de 7h30 à 18h30.

Durant les vacances, les effectifs varient entre 45 et 64 enfants inscrits.

L'équipe d'animation met tout en place pour que les enfants passent de bonnes vacances :

- Journée inter centre
- Activités manuelles, sportives cuisine
- Sortie (planétarium...)
- Veillée
- Inter génération (couture, goûter...)



L'équipe d'animation se compose d'une Directrice, Cécile BACAVE-ESTEVE et de 4 animatrices les mercredis.

Pour les vacances scolaires l'équipe est composée de la Directrice et de 4 ou 5 animatrices selon les besoins.



ÉVOLUTION DE LA DÉCLARATION POUR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

(Ordonnance n°2022-883 du 14/06/2022 - Ministère de l'économie et des finances)

À compter du 1^{er} septembre 2022, le mécanisme relatif à la fiscalité des autorisations d'urbanisme évolue.

⇒ Deux cas de figure :

- Pour les autorisations initiales déposées **avant le 1^{er} septembre 2022** et les autorisations successives déposées après cette date (permis modificatif, transfert...) : **rien ne change**.

Le formulaire relatif à la déclaration des éléments nécessaire au calcul de l'imposition (DENCI) doit être rempli et joint aux dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. La taxation s'effectuera selon les mêmes modalités qu'avant la réforme.

- Pour les autorisations initiales déposées **à compter du 1^{er} septembre 2022** : le formulaire relatif à la déclaration des éléments nécessaire au calcul de l'imposition (DENCI) disparaît et n'a plus à être joint aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

⇒ Comment se passe la taxation :

Chaque titulaire d'une autorisation d'urbanisme redevable de la taxe d'aménagement **doit procéder lui-même à la déclaration** des éléments nécessaire au calcul de l'imposition en passant par le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « gérer mes biens immobiliers ».

⇒ Quand faire la déclaration :

La déclaration doit intervenir dans les 90 jours à compter de l'achèvement fiscal (au sens de l'article 1406 du Code Général des impôts) des travaux.

Dans le cas des constructions générant la création de plus de 5 000 m² de surface de plancher la déclaration doit être effectuée avant le 7^{ème} mois qui suit la délivrance de l'autorisation.



OPAH des Hautes Terres D'Oc

Portée par les Communautés de Communes des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc et Sidobre Vals et Plateaux, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été lancée le 16 mai dernier pour 3 ans. Cette action est animée par le Pôle d'équilibre territorial et rural des Hautes Terres d'Oc.

L'OPAH des Hautes Terres d'Oc a pour but d'accompagner au niveau technique et financier les propriétaires occupants ou bailleurs dans leur projet de travaux d'amélioration de leur logement, en mobilisant des aides financières de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).



***Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?
Vous avez un projet de rénovation, d'isolation ou d'adaptation de votre logement ?
Des aides financières peuvent vous être octroyées – sous certaines conditions.***

L'équipe d'animation de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc vous aidera dans toutes vos démarches.

Contact :

Alexandra Rouanet : opah@hautesterresdoc.fr, 05.63.74.29.30

Agathe Maffre : habitat@hautesterresdoc.fr, 05.63.74.29.29



Le dimanche 10 septembre prochain, Burlats chasse ses baskets, et accueille l'événement sportif Trail en Terres d'Oc, porté par l'association « Sur nos sentiers », dont l'objectif est de valoriser ces lieux à travers le sport nature.

Au départ de Burlats, en passant par Lacrouzette, les participant(e)s pourront courir entre 12 et 40 kms. En effet, il sera proposé 3 formats de trail (12KM, 30KM, 40KM), ainsi qu'une randonnée.

Au-delà de l'aspect sportif, l'objectif est de faire découvrir notre territoire et ses acteurs, en mettant en avant le patrimoine ainsi que les produits locaux sur l'ensemble de la course, avec notamment des animations.

Pour concrétiser ce beau projet, nous avons besoin de personnes qui connaissent la commune, et qui sont des ressources indispensables à la réussite de l'événement. En effet, arpenter tous ces sentiers demande la présence de signaleurs à des points définis.



Nous recherchons donc des bénévoles. Si l'aventure vous tente n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie. (Repas convivial et cadeau de remerciement)

Contact de l'organisation : asso.surnosentiers@gmail.com - 06.29.41.31.34

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le pavillon Adélaïde** est ouvert tous les jours en juillet et août de 14h30 à 18h30. Visite gratuite du village et pavillon lundi et vendredi 14h30.
- Balades/randonnées** : Plus de 60 parcours de 10 min à 12 jours. Téléchargez gratuitement toutes les fiches randonnées.
- Circuits villages** : Téléchargez gratuitement les circuits historiques de nos villages.
- Livret idées cadeaux et repas locaux** : Téléchargez-le gratuitement.
- Visites guidées de l'été** (sur réservation) :
 - Éts de grand mer et jeu à 15h
 - Milléolamar et jeu 11h + 14h30
 - Atelier Pitchous mer à 10h
 - Vabre + eau maïres : mar à 11h
 - Brassac + air paniers sur RDV
 - Musée du Protestantisme se renseigner pour les jours
 - Balade fraissans raches jeu 11h

Plus d'infos : 05 63 74 63 38
www.sidobre-vallees-tourisme.com



Pourquoi les 4 élus du groupe minoritaire « Ensemble pour Burlats et ses Villages » ont voté le jeudi 30 mars le budget 2023 de la commune de Burlats ?

D'abord parce qu'il faut bien que l'institution communale fonctionne que l'on soit dans une majorité ou dans une minorité,

Ensuite parce que :

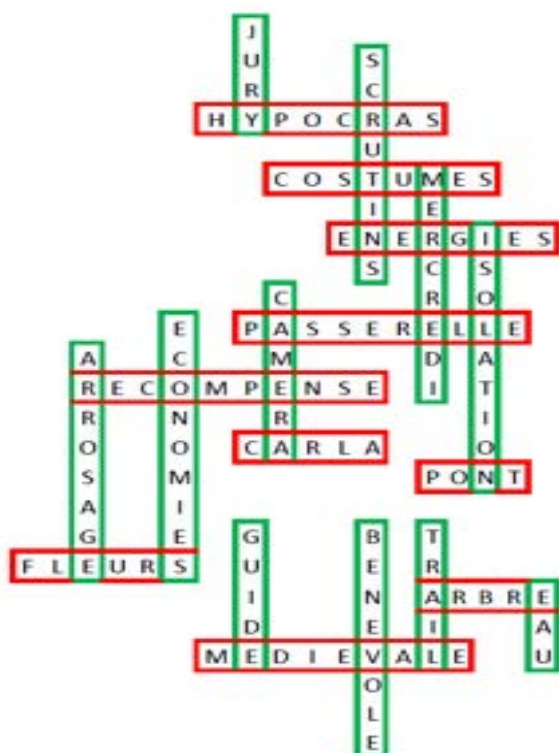
- nous avons acté que commence à prendre forme la recommandation qui est la nôtre, depuis le début de notre mandat, que les investissements de la commune soient programmés au travers d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), qu'il s'agisse de l'appréhension d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, de l'amélioration de la voirie ou encore des travaux dans les écoles et de leur équipement sur La Fontasse et les Vignals,
- malgré la progression excessive des bases légales des impôts locaux de 7,1% qui sont votées par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat : article 34 de la Constitution française), le conseil municipal a unanimement eu la sagesse de ne pas augmenter les taux des impôts communaux afin de contenir au mieux cette progression qui ne lui incombe pas,
- enfin car il permet aux personnels de la commune, bien managés par la directrice générale des services, de bénéficier d'un régime indemnitaire mérité et d'avancements et de promotions attendus.

Nous restons bien sûr vigilants pour que ce budget 2023 s'exécute comme il a été voté unanimement avec nos voix sans se départir pour autant et par ailleurs de l'absolue nécessité de :

- continuer nos efforts auprès du conseil municipal et de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux pour une adaptation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de mieux maîtriser le développement de l'urbanisme sur son territoire (pour éviter des erreurs d'urbanisme comme par exemple, celle du secteur de La Plano à la Bracadelle ...),
- demeurer très vigilants sur la gestion par la SPL de Castres-Burlats de l'eau et de l'assainissement de notre communes et sur l'évolution du coût du service ainsi indirectement délégué à la ville de Castres ...

Sandrine BOTTI, Nicole VINCENT, Jean-Marc REY et Denis SOLIVERES Conseillers municipaux

REPONSE MOTS CROISES REVUE 2022



Concours de Belote :

Vendredi 28 avril

Vendredi 26 mai

Vendredi 30 juin

Salle du Foyer

Inscription 20 h - Début concours : 21h
« Association Ensemble Burlats et ses Villages »



Dimanche 14 mai de 06h à 18h :

Vide-Greniers

Village de Lafontasse

10 € mes 3 mètres

Contact : 06.47.81.44.34

« Apel de l'école de Lafontasse »

Dimanche 28 mai :

Concours de pétanque

Village de Burlats

De 08 h à 19 h

Inscriptions sur place

2.50 € par personne

« Association Burlats Patrimoine et Culture »



Dimanche 28 mai :

Fête des voisins

Quai Adélaïde

A partir de 19 h

« Association Burlats Patrimoine et Culture »



Du 05 au 28 mai :

Exposition de Francis BARTHE ROLLAND

Pavillon Adélaïde

Samedis/Dimanches/

Mercredis

et jours fériés de 14h à 18h

Sur rendez-vous via :

francis.dessins81@orange.fr

Vernissage le 05 mai à 18h30



Du 29 mai au 02 juin :



Exposition « Les Peintres du Moulin »

Pavillon Adélaïde

Mercredis et samedis de 14h à 19h

Dimanches de 10h à 19h

Vernissage le 02 juin à 18h00

Dimanche 04 juin :

Fête patronale

Quai Adélaïde

Fête patronale

Dimanche 18 juin de 05h30 à 18h :

Vide greniers

Village de Burlats

10 € les 4 mètres



Contact : 06.10.22.83.19

« Association Burlats Patrimoine et Culture »

Samedi 24 juin 20h30 :

Concert Harmonie Barral

Lacrouzette et Eveil

Roquecourbain

Collégiale de Burlats

Concert

Du 04 juin au 27 août :

de 08h00 à 13h

Marché de plein vent

Tous les dimanches

Quai Adélaïde.



Marché de Plein Vent

Du 28 juin au 30 août

de 18h à 22h :

Marché des Gourmets

tous les mercredis

Quai Adélaïde

Animation musicale

Pensez à amener vos

couverts

